

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC

Séance du 21 Décembre 2023
à 20 h 00

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 18 Décembre 2023
- présents : 14
- excusé 1

L'an deux mil vingt trois le vingt et un décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS,
Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusé : David RODRIGUES

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

1. Travaux d'aménagement et de sécurité des abords des commerces et isolation thermique d'un bâtiment communal / Choix des entreprises lots 1 à 5

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 20 novembre 2023 concernant le marché relatif aux travaux d'aménagement de sécurité des abords des commerces et isolation thermique d'un bâtiment communal.

La date de remise des offres était le 08 décembre 2023 à 12h30. Il s'agit d'un marché alloti comprenant 5 lots.

Consultation à laquelle 20 entreprises ont candidaté :

	Intitulé des lots	Nombre d'offres par lot
Lot 1	CHARPENTE COUVERTURE	0
Lot 2	FAÇADES	7
Lot 3	PLATRERIE ISOLATION	5
Lot 4	ELECTRICITE	2
Lot 5	VRD ABORDS	6

Pour le lot 1 Charpente couverture, aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits. Dans ce cas, l'article R. 2122-2 du CCP permet d'avoir recours aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Ainsi, une demande de devis a été transmise à la SARL OBOTOIT située ZA Les Portes Du Velay Desforanges 43140 La Séauve sur Semène qui a remis une offre de 22 224 € HT soit 24 446 ,40 € TTC.

Après analyse, la Commission propose de valider cette proposition.

La commission des marchés a procédé à l'analyse des offres pour les lots 2 à 5 et a permis de désigner les attributaires.

Rappel des critères de jugement des offres :

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont par ordre décroissant :

- le prix (50%)
- l'analyse d'un mémoire technique (50%)

Après présentation du rapport d'analyse des offres et conformément à l'avis de la commission des marchés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Intitulé des lots		Noms et coordonnées des entreprises retenues		Montant HT	Montant TTC
Lot 1	CHARPENTE COUVERTURE	SARL OBOTOIT	ZA LES PORTES DU VELAY DESFORANGES 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE	22 224,00 €	24 446,40 €
Lot 2	FAÇADES	SARL CONCEPT INNOV	LES VARENNES 43800 BEAULIEU	40 693,98 €	44 763,38 €
Option 1				1 574,50 €	1 731,95 €
Option 2				747,50 €	822,25 €
Total OPTIONS INCLUSES				43 015,98 €	47 317,58 €
Lot 3	PLATRIERIE ISOLATION	CETON	2 RUE DE LA TRANSCVENLE 43700 BRIVES- CHARENSAC	15 129,66 €	16 642,63 €
Option				4 120,20 €	4 532,22 €
Total OPTION INCLUSE				19 249,86 €	21 174,85 €
Lot 4	ELECTRICITE	SABY	LE KERSONNIER BP48 43120 MONITROL SUR LOIRE	3 620,00 €	3 982 ,00 €
Lot 5	VRD ABORDS	MOULIN SAS	ZA DU ROUSSET 43600 LES VILLETES	51 971,30 €	62 365,56 €
Total des lots				140 081,14 €	159 286,39 €

- **Autorise** le Maire, à signer les marchés options incluses avec les entreprises retenues, ainsi que tout autre document s'y rapportant
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

2. Décision modificative n°01 – Budget communal

La Commune a fait l'acquisition de matériel roulant pour un montant total TTC de 93 940 € comprenant un tractopelle, une remorque et une saleuse au lieu des 70 000 € prévus au budget. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir mandater les dernières factures d'investissement de 2023 au Chapitre 21.

Proposition de décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-215731 : Matériel roulant	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21621 : Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	0,00 €	1 320,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 320,00 €	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative n°01 telle que présentée ci-dessus.

3. Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de cars sur le territoire de la Commune- Lieu-dit La Peyrousette

La Commune a bénéficié du dispositif porté par Région AURA au cours de cette année avec l'installation de 7 abris bus.

Il s'avère qu'un huitième abri est nécessaire au lieu-dit La Peyrousette.

Pour mémoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est titulaire d'un marché de fournitures et de pose d'abris voyageurs.

Depuis ce début d'année 2022, le dispositif a progressé vers une prise en charge par la Région de 80% des coûts liés à la réalisation de la dalle. Lors de la demande d'abri voyageur, la Commune dépose alors un devis estimatif.

Mme le Maire propose d'aménager cet abri bus nécessitant 1 dalle dont le coût estimatif s'élève à 2 450 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'aménagement d'un arrêt de car au lieu-dit La Peyrousette,
- Sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Valide le plan de financement suivant :

Organisme et origine	Subvention escomptée	Montant escompté en €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	80 % du montant HT des travaux	1 960

- Autorise le Maire à déposer une demande de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

- Foncier

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas fait usage du droit de préemption de la Commune :

- Immeuble bâti : 176 rue du Centre bourg 99 m²

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Caroline DI VINCENZO



Secrétaire de séance

Marie-Laure FAYARD